RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9B8A147F-B9E7-4737-AF4D-B98EE950BEF2

N.S INVEST

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 100, avenue du Général Leclerc – 93500 PANTIN
922 622 337 R.C.S. BOBIGNY
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le seize décembre,
A neuf heures,

Le soussigné, Monsieur Sandeep NARAYAN,

Président et associé unique de la Société N.S INVEST désignée en entête,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Transfert de siège social

Conformément à l'article 4 des statuts de la Société, le Président **décide** de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société, actuellement situé au 100, avenue du Général Leclerc – 93500 PANTIN à l'adresse suivante : 10, rue Léonard de Vinci – 75016 PARIS.

DEUXIEME DECISION

Modification de l'article 4 des statuts

En conséquence du transfert de siège social décidé ci-avant, le Président **décide** de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, qui sera désormais ainsi rédigé :

*« **4. Siège social***

Le siège de la société est fixé à : 10, rue Léonard de Vinci – 75016 PARIS »

Le reste de l'article est inchangé.

[redacted]

Docusign Envelope ID: 9B8A147F-B9E7-4737-AF4D-B98EE950BEF2

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

Le Président **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales requises.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et associé unique.

[redacted]

Le Président,
Monsieur Sandeep NARAYAN